

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD104

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 43

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« de stocks d'espèces constitutives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, l'expression préférentiellement utilisée au sein du livre IX du code rural et de la pêche maritime étant celle de « *ressource halieutique* ».